

## Rapport sur la mise en œuvre du programme régional d'observateurs de l'ICCAT (ROP) pour les transbordements 2022/2023

(Secrétariat de l'ICCAT)

### Introduction

Selon les dispositions de la [Recommandation de l'ICCAT sur les transbordements \[Rec. 21-15\]](#), tous les transbordements en mer sont interdits, sauf en ce qui concerne les grands palangriers thoniers (LSPLV) qui peuvent seulement procéder à des transbordements sous réserve d'une série de dispositions, notamment l'exigence d'avoir un observateur à bord des navires transporteurs qui reçoivent le transbordement, lequel doit être placé à bord par le Secrétariat.

Le ROP-Transbordement est actuellement mis en œuvre par un consortium comprenant Marine Resources Assessment Group Ltd (MRAG) et Capricorn Fisheries Monitoring, (CapFish), dans le cadre d'un contrat signé le 23 avril 2007. Depuis lors, ce contrat a été annuellement renouvelé le 23 avril de chaque année. Le programme est financé par les Parties contractantes ou Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes (CPC) y participant. La Chine (R.P.), le Japon, la Corée, la Namibie et le Taïpei chinois participent actuellement au ROP-transbordement.

### Mise en œuvre et opération

Des informations détaillées sur les aspects opérationnels du programme sont présentées dans le rapport soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre, qui se trouve à l'**appendice 1**.

Début 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a publié la circulaire 1829/20 concernant les procédures en cas de force majeure, qui se sont maintenues en 2021 et 2022. Heureusement, des observateurs ont pu être déployés dans tous les cas de la période de déclaration. En 2023, les observateurs ont renouvelé leurs activités en montant à bord des palangriers lorsque cela était possible.

Les cas de non-application potentielle sont directement envoyés par le consortium aux CPC (en ajoutant le Secrétariat en copie). Ceux-ci, ainsi que les réponses des CPC, sont contenus dans l'appendice 1 du document « Programme régional d'observateurs pour les transbordements de l'ICCAT (ROP-transbordements) » [COC\_305/23]. Les rapports d'observateurs reçus avant le 7 octobre 2023 sont disponibles par année sur le [site web de l'ICCAT](#).

### Coopération avec d'autres ORGP thonières

Le Secrétariat continue à mettre en œuvre la partie du programme d'observateurs correspondant au thon rouge de l'océan Atlantique Sud pour le compte de CCSBT, sachant que le thon rouge du Sud est également une espèce relevant de l'ICCAT et qu'elle est déjà couverte par le Programme de l'ICCAT. Un nouveau protocole d'entente a été signé en 2015 avec la CCSBT afin d'incorporer les actualisations de la recommandation. Le protocole d'entente signé avec la CTOI en vue d'établir un pool commun d'observateurs qui pourraient demeurer à bord des navires transporteurs qui opèrent à la fois dans l'océan Atlantique et dans l'océan Indien au cours de la même sortie reste en vigueur.

### Résultats à ce jour

Depuis le lancement du programme, 285 demandes de déploiements d'observateurs ont été reçues, même si sept d'entre elles ont été annulées. Conformément aux exigences de la [Rec. 21-15](#), les rapports d'observateurs sont désormais publiés sur le site web de l'ICCAT et les sections pertinentes sont cachées à des fins de confidentialité.

Au 2 octobre 2023, selon les données disponibles, 470.367 t de poissons et de produits de poisson avaient été déclarées comme ayant été transbordées en mer dans le cadre du programme depuis son lancement,

mais ce chiffre inclut le transbordement d'espèces ne relevant pas de l'ICCAT. Une ventilation des données disponibles par CPC figure dans le PLE-105/23.

Les rapports complets reçus des participants au ROP évaluant le contenu et les conclusions des rapports des observateurs ont été publiés cette année sur le site web protégé par mot de passe ([https://www.iccat.int/TransReports/TransReports\\_FRA.zip](https://www.iccat.int/TransReports/TransReports_FRA.zip)), ainsi que les rapports reçus des CPC sur les transbordements en mer et aux ports.

Le **tableau 1** ci-dessous fournit un résumé des déploiements depuis le mois d'octobre 2022.

### **Partage des informations et guides d'identification**

Le manuel du programme régional d'observateurs de l'ICCAT (transbordement) a été publié sur le site web de l'ICCAT à l'adresse suivante [http://iccat.int/Documents/ROP/ICCAT\\_Observer\\_Manual.pdf](http://iccat.int/Documents/ROP/ICCAT_Observer_Manual.pdf). Les guides d'identification concernant les thonidés et les espèces apparentées surgelés, élaborés par le consortium, ont été révisés par le SCRS. Ces guides seront, comme de coutume, mis à la disposition des observateurs de l'ICCAT avant le déploiement.

Depuis juin 2022, suite à l'entrée en vigueur de la [Rec. 21-15](#), les déclarations de transbordement de l'ICCAT ont été publiées sur le site web protégé par un mot de passe, de même que les déclarations d'approvisionnement. Celles-ci entraînent des difficultés considérables pour le Secrétariat, car même si la Commission a approuvé le format publié comme [CP54-SupplyDec](#), de nombreuses CPC n'utilisent pas ce format et/ou n'utilisent pas la nomenclature correcte. En outre, un nombre considérable de documents qui ne sont pas requis par le Secrétariat conformément à la [Rec. 21-15](#) continuent d'être envoyées dans des volumes qui perturbent sérieusement le travail du Secrétariat. Les CPC sont une fois de plus invitées à ne pas envoyer au Secrétariat des documents inutiles (AREPS, déclarations de pré-transbordement au port, etc.), à utiliser les formats corrects et à étiqueter clairement toutes les déclarations soumises conformément aux exigences.

### **Financement**

Des informations sur le budget, les contributions et les dépenses de ce programme sont présentées dans le rapport financier du Secrétariat (STF-202/23).

Le niveau de financement requis pour 2024/2025 dépendra du nombre de déploiements prévus par les CPC participantes, du nombre de CPC participant au programme et de la question de savoir si les prix actuellement facturés par le consortium sont maintenus ou augmentés. Le budget final pour la période à venir sera diffusé aux participants le plus tôt possible avant le renouvellement du contrat.

**Tableau 1.** Résumé des déploiements (octobre 2022-octobre 2023).

Numéro de requête ICCAT	Navire transporteur	Embarqué	Débarqué	Rapport/ Données reçu(e)s	Déclarations de transbordement reçues du navire	Date de départ de l'observateur du port d'attache	Date d'arrivée de l'observateur au port d'attache	Total des jours (voyage + en mer + débriefing)	Total des tonnes transbordées	Total des frais (voyage + déploiement) en €	Coût moyen par tonne transbordée (€)*
	AT000JPN00571	Afrique du Sud	Le Cap								
<b>270/22</b>	HARIMA	Port Louis	Panama	06/10/2022	29	19/07/2022	13/09/2022	58,5	2022,069	17932,76	8,87
	AT000PAN00235	Maurice	Panama								
<b>271/22</b>	Taisei Maru No.15	Le Cap	Zone de la CTOI	16/09/2022	32	01/07/2022	31/08/2022	62	2833,64	18404,44	6,49
	AT000JPN00651	Afrique du Sud									
<b>272/22</b>	Ibuki	Le Cap	La Valette	14/10/2022	23	31/07/2022	25/09/2022	58	1211,241	18150,55	14,99
	AT000PAN00163	Afrique du Sud	UE-Malte								
<b>273/22</b>	MEITA MARU	Le Cap	Le Cap	16/09/2022	8	01/08/2022	01/09/2022	31	645,27	8456,18	13,10
	AT000PAN00316	Afrique du Sud	Afrique du Sud								
<b>274/22</b>	Taisei Maru No.24	Le Cap	Singapour	31/01/2023	36	06/11/2022	30/01/2023	87	2586,781	26560,68	10,27
	AT000JPN00571	Afrique du Sud	Singapour								
<b>275/22</b>	Chitose	Le Cap	Port Cristobal	13/02/2023	38	02/12/2022	31/01/2023	63	1749,815	18508,85	10,58
	AT000SGP00001	Afrique du Sud	Panama								
<b>276/22</b>	HARIMA	Le Cap	Balboa	06/04/2023	51	04/01/2023	28/02/2023	57	2712,802	17061,05	6,29
	AT000PAN00235	Afrique du Sud	Panama								
<b>277/22</b>	MEITA MARU	Walvis Bay	Zone de la CTOI	09/02/2023	16	23/12/2022	31/01/2023	40	526,79	13661,31	25,93
	AT000PAN00316	Namibie									
<b>278/22</b>	Taisei Maru No.15	Le Cap	Zone de la CTOI	13/03/2023	46	23/12/2022	15/02/2023	55	2623,313	15288,64	5,83
	AT000JPN00651	Afrique du Sud									
<b>279/23</b>	Ibuki	Le Cap	Singapour	31/05/2023	44	14/02/2023	06/05/2023	83	3418,589	23665,45	6,92
	AT000PAN00163	Afrique du Sud	Singapour								

Numéro de requête ICCAT	Navire transporteur	Embarqué	Débarqué	Rapport/ Données reçu(e)s	Déclarations de transbordement reçues du navire	Date de départ de l'observateur du port d'attache	Date d'arrivée de l'observateur au port d'attache	Total des jours (voyage + en mer + débriefing)	Total des tonnes transbordées	Total des frais (voyage + déploiement) en €	Coût moyen par tonne transbordée (€)*
<b>280/23</b>	Tuna Queen	Port Cristobal	Port Cristobal	04/05/2023	23	09/03/2023	28/04/2023	53	2334,475	19124,26	8,19
	AT000PAN00336	Panama	Panama								
<b>281/23</b>	Yachiyo	Le Cap	Port Cristobal	29/05/2023	48	23/03/2023	13/05/2023	54	3322,249	16666,38	5,02
	AT000PAN00240	Afrique du Sud	Panama								
<b>282/23</b>	Taisei Maru No.24	Le Cap	Singapour	23/08/2023	33	19/05/2023	07/08/2023	82,5	3077,104	24149,07	7,85
	AT000JPN00571	Afrique du Sud	Singapour								
<b>283/23</b>	Chikuma	Le Cap	Port Cristobal	01/08/2023							
	AT000PAN00320	Afrique du Sud	Panama								
<b>284/23</b>	Taisei Maru No.15	Le Cap	Singapour	23/07/2023							
	AT000JPN00651	Afrique du Sud	Singapour								
<b>285/23</b>	MEITA MARU	Le Cap	Singapour	15/08/2023							
	AT000PAN00316	Afrique du Sud	Singapour								
<b>286/23</b>	Genta Maru	Le Cap	Singapour	08/09/2023							
	AT000PAN00246	Afrique du Sud	Singapour								

\* À l'exception des dépenses de formation, de matériel et du Secrétariat.

\*\* Pas de « Rapport final » reçu au moment de la rédaction du présent document.

### Transbordement au port

Les rapports sur les transbordements dans les ports sont publiés sur le site web protégé par un mot de passe. Le **tableau 2** présente un résumé des informations reçues.

**Tableau 2.** Rapports sur les transbordements au port reçus (informations disponibles au **2 octobre 2023**).

Aucune information - Aucun rapport reçu et le Secrétariat ne sait pas si cette exigence est applicable.

Non applicable. La CPC a indiqué au Secrétariat que cette exigence de déclaration n'était pas applicable ou que ces transbordements n'avaient pas eu lieu en 2022.

TRANSBORDEMENT AU PORT			
<i>Albanie</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Mauritanie***</i>	<i>Aucune information</i>
<i>Algérie</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Mexique</i>	<i>Non applicable</i>
Angola	<i>Aucune information</i>	<i>Namibie</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Barbade</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Nicaragua</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Belize</i>	<i>Reçue</i>	Nigeria	<i>Aucune information</i>
<i>Brésil</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Norvège</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Canada</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Panama</i>	<i>Reçue</i>
Cabo Verde	Aucune information reçue*	<i>Philippines</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Chine</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Russie</i>	<i>Non applicable</i>
Côte d'Ivoire	<i>Aucune information</i>	Sao Tome	<i>Aucune information</i>
<i>Curaçao</i>	<i>Reçu</i>	<i>Sénégal</i>	<i>Non applicable</i>
Égypte	<i>Aucune information</i>	Sierra Leone	<i>Aucune information</i>
<i>Guinée équatoriale</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Afrique du Sud</i>	<i>Non applicable</i>
<i>El Salvador</i>	<i>Reçue</i>	<i>St. Vincent-Gren.</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Union européenne</i>	<i>Reçu (Malte)</i>	<i>Syrie</i>	<i>Non applicable</i>
<i>France (SPM)</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Trinité-et-Tobago</i>	<i>Aucune information</i>
<i>Gabon</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Tunisie</i>	<i>Non applicable</i>
Gambie	<i>Aucune information</i>	<i>Türkiye</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Ghana</i>	<i>Reçue</i>	<i>Uruguay</i>	<i>Non applicable</i>
Grenade	<i>Aucune information</i>	<i>ROYAUME-UNI (RU)</i>	<i>Non applicable</i>
Guinée Bissau	<i>Aucune information</i>	<i>États-Unis</i>	<i>Non applicable</i>
Rép. de Guinée	<i>Aucune information</i>	Venezuela	<i>Aucune information</i>
<i>Guatemala</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Bolivie</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Honduras</i>	<i>Aucune information</i>	<i>Taipei chinois</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Islande</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Costa Rica</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Japon</i>	<i>Reçue</i>	<i>Guyana</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Corée</i>	<i>Reçue</i>	<i>Suriname</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Liberia</i>	<i>Non applicable</i>		
<i>Libye</i>	<i>Aucune information</i>		
<i>Maroc</i>	<i>Non applicable</i>		
* Réponse dans le rapport annuel, mais pas de CP37 ou d'informations détaillées soumises			

## Appendice 1

### Résumé du rapport du Programme régional d'observateurs de l'ICCAT de 2022 *Soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre du ROP-Transbordement*

#### 1. Introduction

En 2006, l'ICCAT a adopté la [Recommandation 06-11](#), récemment actualisée par la [Rec. 21-15](#), établissant un programme pour le transbordement en réponse aux préoccupations suscitées par le fait que les opérations de transbordement en mer constituaient une lacune dans le schéma d'exécution de la Commission. MRAG Ltd et Capricorn Fisheries Monitoring cc (le « Consortium ») met en œuvre le Programme régional d'observateurs (ROP) depuis son lancement au mois d'avril 2007.

Le ROP vise à dissiper les inquiétudes des États membres en ce qui concerne le blanchiment des prises thonières illicites, non réglementées et non déclarées (IUU) en effectuant un suivi des transbordements en mer des grands navires de pêche palangriers pélagiques (LSPLV) qui opèrent dans la zone de la Convention. La [Rec. 21-15](#) stipule que tous les thonidés, espèces apparentées et autres espèces capturés en association avec ces espèces dans la zone de la Convention de l'ICCAT doivent être transbordés dans un port. Or, les Parties contractantes peuvent autoriser des transbordements en mer sous réserve que le navire transporteur (CV) dispose d'un VMS et qu'un observateur de l'ICCAT dûment formé se trouve à bord pour contrôler le processus.

#### 2. Déploiements

Ce rapport présente un résumé de la seizième année du ROP, couvrant les transbordements qui ont eu lieu entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022. Il s'agit des déploiements 262/21 à 278/22. Afin de mieux s'aligner sur les registres des CPC, la période de déclaration couverte est l'année calendaire, plutôt que la période entre les réunions de la Commission, comme dans les rapports précédents avant 2019. Les chiffres comprennent tous les déploiements, transbordements de navires, poissons transbordés et PNC déclarés au cours de cette période.

##### 2.1 Résumé des déploiements

Au total, 331 transbordements en mer ont eu lieu au cours de 15 sorties ; ils ont tous fait l'objet d'un suivi et ont comptabilisé 897 jours en mer, le déploiement durant en moyenne 60 jours. Le poids total des poissons observés qui étaient transbordés au cours de cette période s'est élevé à 29.124 t. Un résumé des principaux chiffres de tous les déploiements est fourni au .

Sur les 331 transbordements, 48,6% concernaient des navires battant pavillon du Taipei chinois, 30,2% des navires battant pavillon japonais et 15,4% des navires battant pavillon chinois ; 2,4% concernaient des navires battant pavillon namibien, 1,8% des navires battant pavillon de Saint-Vincent et 1,5% des navires battant pavillon coréen. L'emplacement des transbordements effectués par les navires dans le cadre du ROP est affiché dans la **Figure 2**. Les transbordements étaient principalement situés dans l'Atlantique central le long de l'équateur, dont un grand nombre autour de la ZEE de l'île de l'Ascension, et se répartissaient tout au long de la côte occidentale de l'Afrique.

**Tableau 1.** Résumé des déploiements 262/21 - 278/22 et poids des poissons transbordés en 2022.

Nº	Nom du navire	Nom de l'observateur	Date d'embarquement	Date de débarquement	Port d'embarquement	Port de débarquement	Jours	Nbre de transbord.	Observé	Déclaré
262	Taisei Maru 24	Martin Emanuel	02/11/2021	12/01/2022	Le Cap	Le Cap	72	4	332,32	327,38
263	Harima	Rauf Eryericer	27/12/2021	18/02/2022	Le Cap	Ville de Panama	54	1	87,98	89,88
264	Taisei Maru 15	Tony Dimitrov	14/12/2021	10/02/2022	Le Cap	Le Cap	59	24	1692,33	1685,16
265	Genta Maru	Anthony Donnelly	21/01/2022	25/02/2022	Marin, Espagne	IOTC Cross Over	36	1	80,40	80,00
266	Chikuma	Ugur Kaplama	17/01/2022	13/05/2022	Le Cap	Balboa	117	52	4450,76	4473,37
267	No.1 Baron	Johan Beets	16/01/2022	11/03/2022	Le Cap	Cristobal	55	19	3690,29	3722,55
268	Ibuki	Aykut Koken	23/02/2022	21/04/2022	Le Cap	Cristobal	58	51	3294,45	3385,25
269	Taisei Maru 24	Llewellyn Lewis	25/05/2022	10/07/2022	Le Cap	Le Cap	47	29	2775,74	2824,76
270	Harima	Tony Dimitrov	19/07/2022	11/09/2022	IOTC Cross Over	Cristobal	55	22	2068,80	2022,07
271	Taisei Maru 15	Cevher Ozbek	02/07/2022	31/08/2022	Le Cap	IOTC Cross Over	61	38	2785,62	2833,64
272	Ibuki	Huseyin Cagil	01/08/2022	24/09/2022	Le Cap	La Valette	55	24	1180,31	1211,24
273	Meita Maru	Aykut Koken	01/08/2022	01/09/2022	Le Cap	IOTC Cross Over	32	6	620,66	645,47
274	Taisei Maru 24	John McDonagh	07/11/2022	28/01/2023	Le Cap	Singapour	83	37	2554,05	2586,78
275	Chitose	Llewellyn Lewis	02/12/2022	29/01/2023	Le Cap	Cristobal	59	21	1248,41	1231,79
278	Taisei Maru 15	Martin Emanuel	24/12/2022	15/02/2023	Le Cap	IOTC Cross Over	54	2	193,43	187,71

\*Certains déploiements ont commencé avant ou se sont terminés après 2022, mais les chiffres indiqués ici ne sont représentatifs que des transbordements qui ont eu lieu au cours de cette période de déclaration.

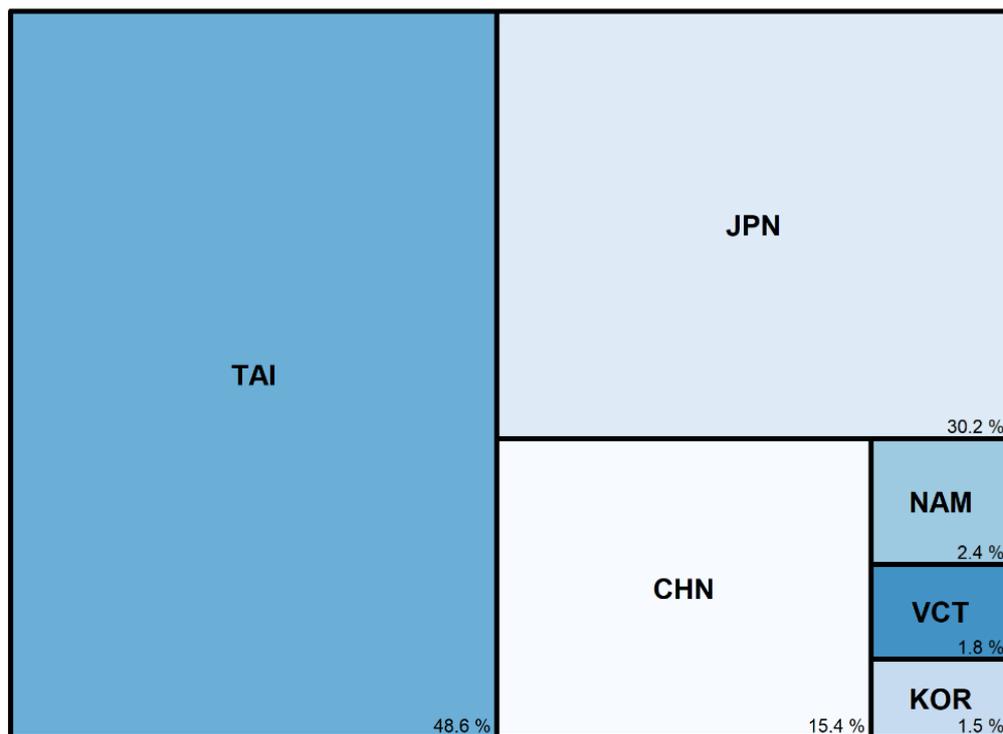


Figure 1. Nombre et pourcentage de transbordements en 2022 par État du pavillon.

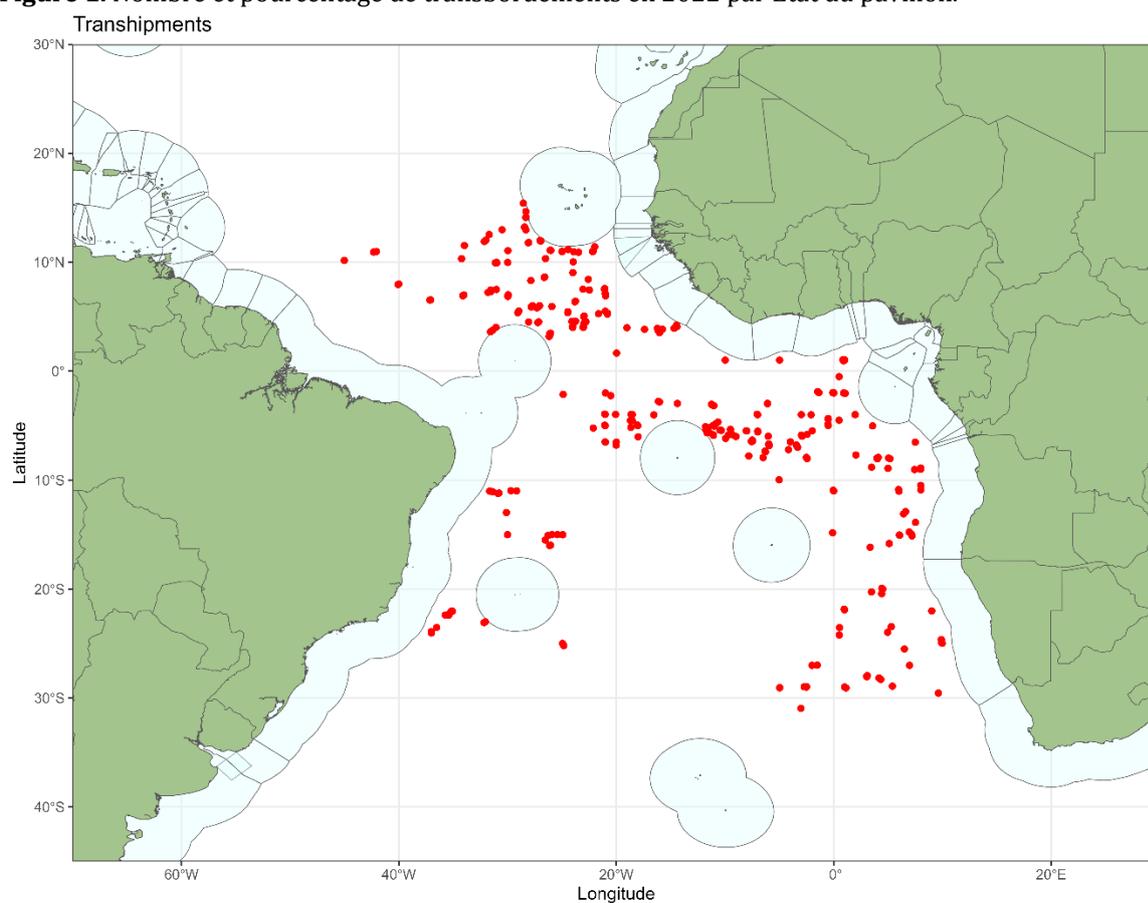
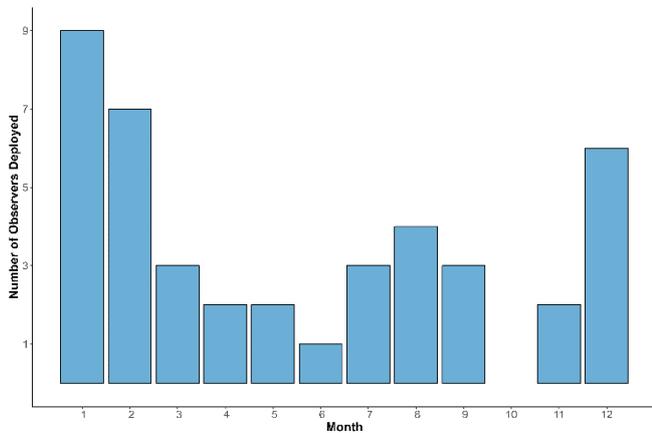
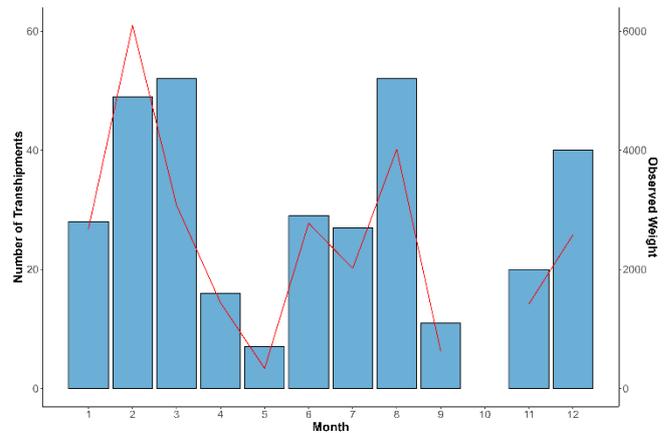


Figure 2. Localisation des transbordements en 2022.

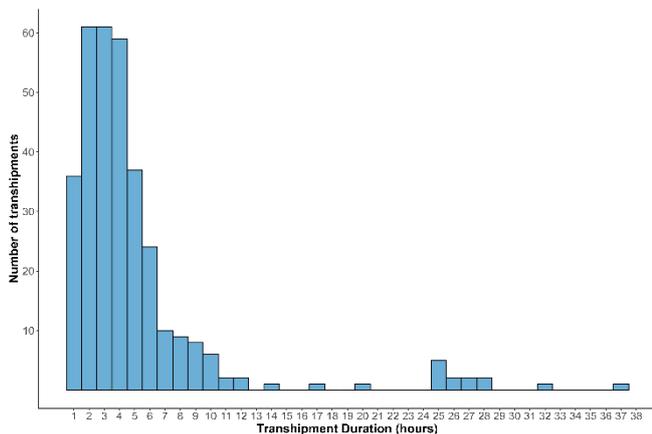
Un résumé du nombre de déploiements du ROP par mois pour 2022 est présenté à la **figure 3**. La **la** indique le nombre de transbordements et le poids total transbordé chaque mois. Les figures **5**, **6** et **7** indiquent respectivement la durée des transbordements, la quantité de produits transférés et les taux de produits transbordés par heure, et ils restent similaires aux années précédentes.



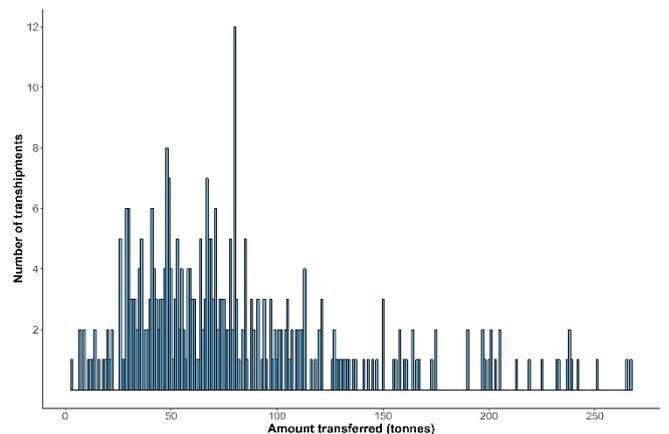
**Figure 3.** Nombre d'observateurs déployés par mois.



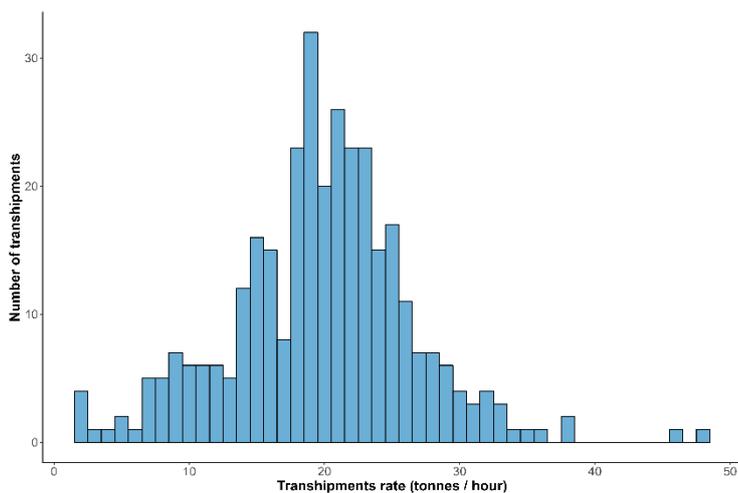
**Figure 4.** Nombre de transbordements et poids transférés (tous les poissons, ligne rouge) par mois.



**Figure 5.** Durée des transbordements (heures).



**Figure 6.** Quantités transférées par transbordement (tonnes).



**Figure 7.** Taux de produits transbordés.

## 2.2 Transbordements au sein des ZEE

Aucun transbordement n'a été observé dans les ZEE.

## 2.3 Procédures et logistique

La procédure de demande de déploiement est demeurée la même que celle précédemment décrite par le consortium dans les examens annuels du ROP-ICCAT.

Au cours de la période couverte par ce rapport, quatre navires sont passés de l'océan Atlantique à l'océan Indien dans le cadre d'un déploiement de la CTOI sans faire d'arrêt dans un port de l'Atlantique au préalable ; un navire a quitté la zone de la CTOI.

## 3. Identification des espèces

Les méthodes utilisées par les observateurs aux fins de l'identification et les procédures de déclaration sont demeurées les mêmes et celles-ci sont détaillées dans les rapports antérieurs (ICCAT 2011).

## 4. Thon rouge du Sud

Depuis l'adoption, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures de la CCSBT, tout thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) transféré doit être accompagné d'un formulaire de suivi de la capture qui doit être contresigné par l'observateur. Pendant la période couverte par le présent rapport, du thon rouge du Sud a été transbordé en neuf occasions au cours de trois déploiements seulement, et un total de 626,93 t a été observé (**tableau 2**). Les observateurs élaborent un rapport distinct pour la CCSBT au cours de chaque sortie où du thon rouge du Sud est transbordé.

**Tableau 2.** Transbordements de thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) en 2022.

N°	Navire transporteur	N° ICCAT du navire transporteur	N° de transb.	Date	Poids observé	Nbre de poissons
270	Harima	AT000PAN00235	6	02/08/2022	128,70	2486
271	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	2	08/07/2022	68,79	1761
271	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	28	14/08/2022	67,36	1527
271	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	29	15/08/2022	71,39	1400
271	Taisei Maru No.15	AT000JPN00651	36	26/08/2022	63,69	1505
273	Meita Maru	AT000PAN00316	1	22/08/2022	127,97	3767
273	Meita Maru	AT000PAN00316	2	24/08/2022	7,38	152
273	Meita Maru	AT000PAN00316	4	25/08/2022	37,75	1057
273	Meita Maru	AT000PAN00316	5	26/08/2022	53,90	1268

## 5. Transbordements de poissons au port

En 2022, le Secrétariat de l'ICCAT a demandé que les observateurs du ROP commencent à surveiller les transbordements de poisson au port dans le cadre du ROP, comme spécifié dans la Recommandation 2115, appendice 2, paragraphe 6.2 i. Les observateurs doivent :

*i) Observer et estimer les quantités de produits par espèces lors du déchargement au port où l'observateur est débarqué afin de vérifier que ces quantités coïncident avec les quantités reçues pendant les opérations de transbordement en mer.*

Il a été convenu <sup>1</sup>que l'observateur surveillerait les déchargements dans le port si le navire devait décharger là où il était prévu de le faire de toute façon et que l'observateur ne devrait pas être retardé pour débarquer et rentrer chez lui afin de surveiller le déchargement. Il a également été admis qu'il ne s'agissait pas d'un moyen valable de vérifier ce que le navire a reçu lors des transbordements en mer. Il est également difficile de planifier à l'avance car le lieu de déchargement n'est pas mentionné dans la demande, contrairement aux transbordements en mer. Par conséquent, un seul déchargement, de 350 t d'appâts, a été contrôlé à ce jour.

Les observateurs ont surveillé les transbordements au port entre navires, normalement au milieu du déploiement. Ceux-ci sont présentés dans le **tableau 3**. Transbordements réalisés au port..

**Tableau 3.** Transbordements réalisés au port.

Port	Nom du navire de transport	Pavillon du navire de transport	Nbre de transb.
Le Cap	Ibuki	Panama	1
Le Cap	Meita Maru	Panama	9
Porto Grande St Vincent	Chitose	Singapour	13
Porto Grande St Vincent	Taisei Maru No.15	Japon	3
Porto Grande St Vincent	Taisei Maru No.24	Japon	6
Sao Vicente	Genta Maru	Panama	2
La Valette	Ibuki	Panama	1

## 6. Estimation du poids

La méthodologie employée par les observateurs pour estimer les poids au transbordement demeure la même que celles antérieurement décrites par le Consortium (ICCAT 2011).

## 7. Formation des observateurs

Actuellement, 60 observateurs du ROP de l'ICCAT sont actifs, bien qu'ils ne soient pas tous disponibles en permanence en raison d'autres engagements. En raison de la rotation naturelle du personnel, il est important de maintenir la formation sur une base régulière. Vingt observateurs ont été formés en 2022 (**tableau 4**).

Avec le consentement préalable de l'ICCAT, de la CTOI et de la CCSBT, les observateurs formés dans le cadre de l'un des programmes sont disponibles en tant qu'observateurs pour les trois ORGP. Ceci permet de réduire les coûts et de garantir un niveau élevé d'intégrité des données entre les ORGP. Cela permet aussi aux observateurs de rester à bord du navire si celui-ci traverse les zones des ORGP afin d'économiser sur les coûts de déploiement.

Afin de refléter cette disposition, un seul numéro d'observateur et une carte d'identification unique valables pour les trois ORGP sont octroyés aux observateurs.

<sup>1</sup> Voir IMM\_06B/i2022 - Demandes de clarification en ce qui concerne le transbordement. Délivré le 10/06/2022

**Tableau 4.** Formation au transbordement ROP réalisée en 2022.

<i>Nom de l'observateur</i>	<i>Lieu de la formation</i>
Mariangela De Giorgio	À distance
Aykut Koken	À distance
Cevher Ozbek	À distance
Goncalo Alvares	À distance
Huseyin Batuhan Cagil	À distance
Moris Gojanovic	À distance
Abdullah Gezimisoglu	À distance
Daniel De Sartei Barros Teixeira	À distance
Mustafa Isoglu	À distance
Orestes Hidalgo Huertas	À distance
Casey De Geir	À distance
Ines Quilez Hueso	À distance
Mariano Peruzzo	À distance
Samet Can Soylemez	À distance
Sophie Ellerton	À distance
Andoni Larruscain Garcia	À distance
Viktoria Kiralyova	À distance
Lauro David Silva De Brito	À distance
Oguzhan Ayaz	À distance
Shaun Malcolm Lee Engelbrecht	Le Cap
Devon Clive Hunt	Le Cap

## 8. Base de données du programme d'observateurs

La base de données continue à être actualisée en tant que de besoin et elle contient jusqu'à la fin de 2022 les données de 7.215 transbordements.

À la demande de l'ICCAT, les développements continus de la base de données au cours de l'année dernière ont inclus la saisie des données relatives aux tâches de surveillance supplémentaires décrites dans la Recommandation 21-15.

## 9. Non-application potentielle (PNC)

Depuis 2012, l'ICCAT exige que des observateurs soient embarqués à bord de LSPLV afin de contrôler les navires par rapport à diverses recommandations de l'ICCAT. Toute non-application potentielle (PNC) est ensuite soumise à l'État du pavillon par l'observateur par l'intermédiaire du consortium. L'État du pavillon a alors la possibilité de réagir. Les codes et les descriptions des PNC sont récapitulées à l'**appendice 1**.

Depuis l'entrée en vigueur de la Recommandation, 1028 PNC ont été signalées par des observateurs au cours de 139 déploiements. Celle-ci sont illustrées à la **figure 8**. Cela montre une forte baisse des PNC depuis 2014, bien que ces dernières années, le nombre de PNC ait été biaisé en raison du COVID. Vingt-sept PNC ont été émises en 2022 (**figure 9**), bien qu'en raison d'une erreur interne, cinq PNC signalées dans le déploiement 275 n'aient pas été transmises aux CPC pour commentaires.

Bien que les embarquements de LSPLV n'aient pas encore repris dans le cadre du ROP, la plupart des CPC participantes ont levé les restrictions à condition que quelques mesures de base soient mises en place et les embarquements complets reprendront probablement sous peu. Comme en 2021, les observateurs ont pu effectuer des inspections en passant une caméra au LSPLV afin de photographier le livre de bord et le

VMS du navire, ainsi qu'en demandant au navire de passer les documents nécessaires tels que l'ATF, l'ATT et les TD.

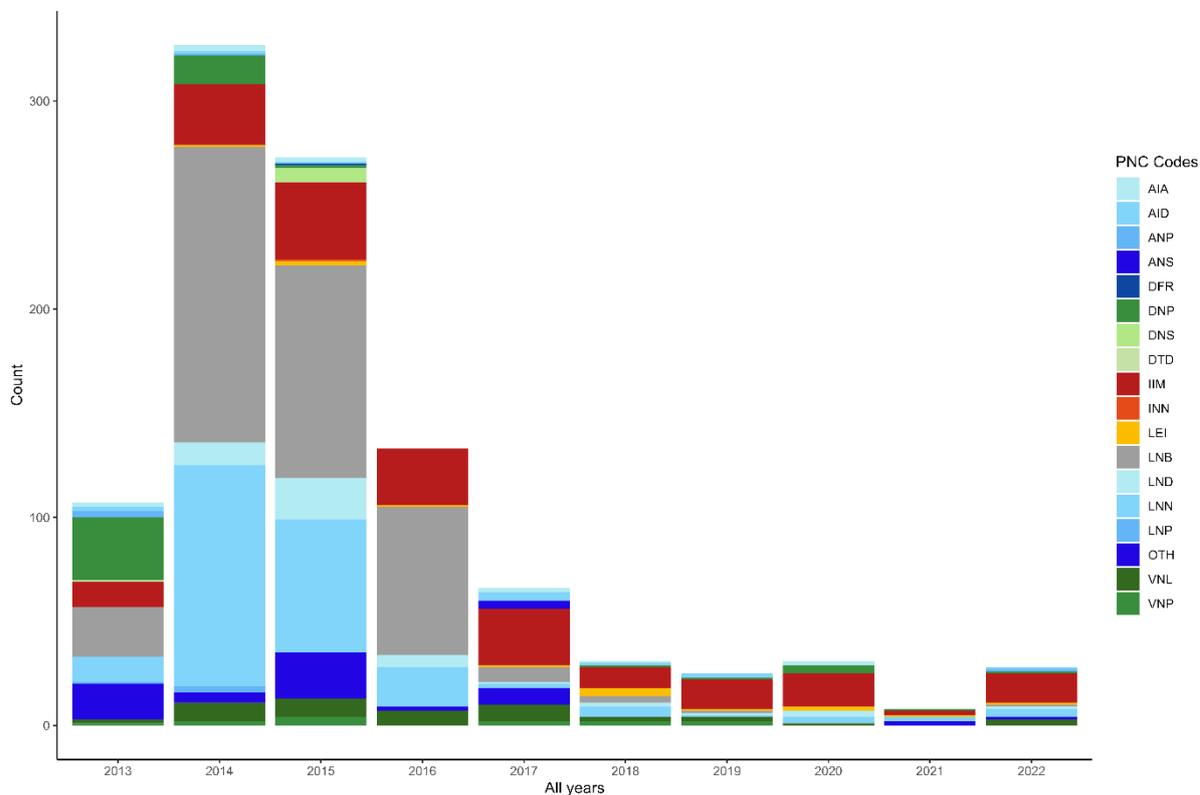


Figure 8. Nombre et proportion des PNC signalées depuis leur introduction.

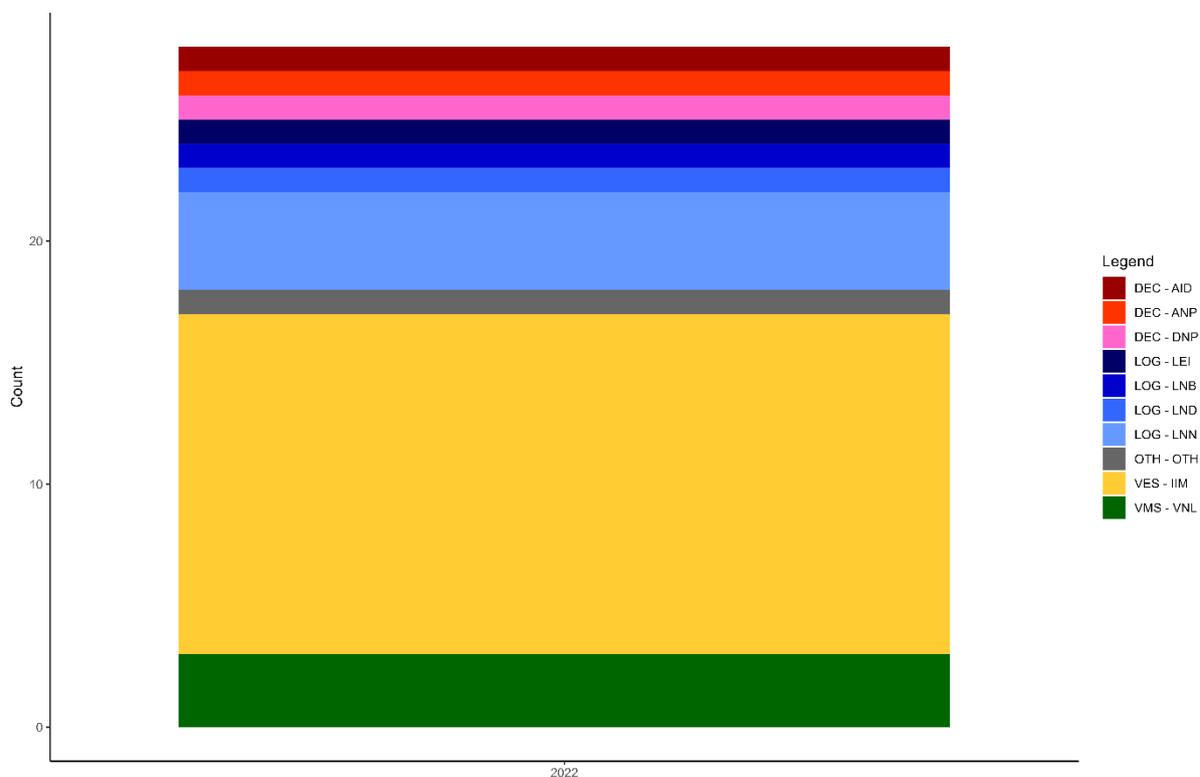


Figure 9. Nombre et proportion des PNC signalées en 2022.

## **10. Impact de la pandémie de coronavirus sur le programme.**

Bien que la pandémie de coronavirus ait continué à poser un certain nombre de problèmes au consortium, les opérations sont largement revenues à la normale. Depuis la fin de l'année 2022, les exigences de quarantaine et la plupart des restrictions de voyage liées au coronavirus ont été levées. Il est toujours exigé que tous les observateurs du ROP soient entièrement vaccinés avant d'être déployés et les embarquements complets reprendront en 2023.

## **11. Conclusions et recommandations**

L'obligation pour les observateurs de suivre les déchargements à la fin d'un déploiement a été difficile à mettre en œuvre de manière efficace. Pour des raisons logistiques, les vols des observateurs sont normalement réservés lorsque la date de retour est connue et, actuellement, le consortium n'est pas informé à l'avance de la date ou du lieu où le navire de charge prévoit de débarquer, ce qui explique qu'aucun débarquement n'ait été suivi. Pour une mise en œuvre plus efficace, le consortium pourrait être prévenu à l'avance, peut-être en l'incluant dans un champ de la demande initiale. Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'indiquer la date exacte, un champ indiquant si le navire déchargera au port de débarquement de l'observateur pourrait être inclus, la date exacte étant déterminée à la fin de la sortie.

Avec la levée des restrictions, le Consortium envisage de recommencer les embarquements en 2023. À ce jour, trois CPC ont répondu à la circulaire (Chine, Taipei chinois et Corée) et le Consortium assurera le suivi avec les CPC restantes afin de confirmer si des restrictions sont encore en place.

Il est encourageant de constater que le nombre de PNC émis a diminué, la baisse la plus importante étant liée aux améliorations apportées aux carnets de pêche. La diminution globale du nombre de PNC sera également liée aux restrictions imposées aux embarquements depuis 2020.

## Descriptions et codes de non-applications potentielles

Cas de PNC	Code
<b>Général</b>	
L'observateur a été empêché d'exercer ses tâches à bord du LSPLV	GLV
<b>Document / Vérification</b>	
Déclaration de transbordement non remplie	DTD
Transbordement dans la ZEE sans l'autorisation de l'État côtier	DEZ
Transbordements non documentés de poissons reçus par le LSPLV	DFR
Le LSPLV n'a pas présenté d'autorisation préalable de transbordement à l'observateur	DNP
Autorisation préalable de transbordement non conforme avec l'État de	DNS
<b>VMS</b>	
Aucun VMS n'a été montré à l'observateur à bord du LSPLV	VNP
Aucun témoin lumineux visible sur le dispositif VMS	VNL
<b>ATF</b>	
Le LSPLV n'a pas présenté d'autorisation de pêche à l'observateur	ANP
Autorisation de pêche non conforme avec l'État de pavillon	ANS
Dates d'autorisation de pêche non valides	AID
Autorisation de pêche non valide dans la zone de l'ICCAT	AIA
<b>Carnet de pêche</b>	
Le LSPLV n'a pas présenté de carnet de pêche à l'observateur	LNP
Données incorrectes saisies dans le carnet de pêche	LEI
Carnet de pêche non relié	LNB
Feuilles du carnet de pêche non numérotées	LNN
<b>Identification</b>	
Navire dépourvu de numéro ICCAT participant aux opérations de transbordement	INN
Les marques ne sont pas correctement affichées sur le LSPLV	IIM
<b>CCSBT</b>	
Aucun document de capture de la CCSBT n'a été présenté pour le SBT	CND
SBT non marqué individuellement	CNT
<b>Autre</b>	
Autre cas non couvert ailleurs	AUTRE